

LETTRE DU R. P. BIARD

Ecrit au R. P. Christophe Baltazar, Provincial de la Province de France, du Port-Royal en la Nouvelle-France.

10 juin 1611. (1).

[D'après une copie non autographe conservée aux archives du Gesù à Rome.]

Mon Reverend Pere.

Paz Christi.

Enfin, par la grace et faveur de Dieu, nous voici arrivez à Port-Royal, lieu tant désiré, et après avoir paty et surmonté, par l'espace de sept mois, force contradictions et traverses que nous susciterent à Dieppe quelques vns de la pretendue religion, et sur mer les fatigues, orages et tourmentes de l'hyver, des vents et des tempestes. Par la misericorde de Dieu et par les prieres de Vostre Reverence et de nos bons Peres et Freres, nous voicy au bout de nostre course, et au lieu tant souhaité. Voicy aussi la premiere commodité qui se presente pour escrire à Vostre Réverence, et lui faire çavoir de nos nouvelles, et de l'estat auquel nous nous retrouvons. Je suis marry que le peu de temps de nostre arrivée en ce pays ne me permette d'en discourir et comme je désirerois plus amplement, et de l'estat de cette pauvre nation; neantmoins je m'efforceray de vous descrire non seulement ce qui s'est passé en nostre voyage, mais aussy tout ce qu'avons peu apprendre de ce peuple depuis que nous y sommes, selon que je pense tous nos bons seigneurs et amis avec Vostre Reverence l'attendre et le desirer.

Et, pour commencer par le préparatif de nostre voyage, vostre Reverence aura sceu l'effort que firent deux marchands de Diéppe de la religion pretendue, qui avoient charge de fretter le navire, pour empescher que n'y fussions reçus. Il y avoitjà quelques années que ceux qui avoient commencé et continué le voyage

de Canada avoient désiré quelques vns de nostre Compagnie pour s'employer à la conversion de ce peuple là; et le feu Roy d'heureuse memoire Henry le Grand avoit assigné cinq cents escus pour le voyage, des premiers qui y seroient envoyés, quand le R. P. Enmond Masse et moy, députés pour ce voyage, après avoir salué la Reyne Regente, entendre de sa propre bouche le saint zele qu'elle avoit de la conversion de ces peuples barbares, reçu les susdicts cinq cents escus pour nostre viatique, aydés aussi de la pieuse liberalité de Mesdames les Marquises de Guergeville (2), Verneuil et de Sourdis, partis de Paris, arrivâmes à Dieppe au jour que nous avait assigné Monsieur de Biancourt, fils de Monsieur de Potrincoirt, pour nous y prendre, çavoir le 27 d'Octobre 1610.

Les deux susdicts marchands, aussitost qu'ils ouïrent que deux Iesuites devoient aller au Canada, s'adresserent à Monsieur de Biancourt, (3) et luy denoncèrent que si lesdicts Iesuites entroient au navire, ils n'y vouloient rien avoir. Ou leur respondit que la venuë des Iesuites ne leur nuïroit en rien; que, Dieu mercy et la Reyne, ils avoient moyen de payer leur pension sans grever aucunement leur fret. Ils persistent toutesfois en leur negative; et quoy que Monsieur de Sicoine, gouverneur de la ville, fort zelé catholique, s'en entremeslast de bonne affection, si ne pût-il rien obtenir d'eux. A cette cause, Monsieur (4) Robbin, le fils, autrement de Coloigne, associé avec Monsieur de Biancourt pour le voyage, se delibera d'aller en Cour, et declarer à la Reyne cet accrochement; ce qu'il fit. La Reyne sur cela donna lettres adressantes à Monsieur de Sicoigne, à ce qu'il eust à declarer la volonté du Roy à present regnant, être telle, et avoir pareillement esté telle celle du feu Roy d'éternelle memoire, que lesdicts Iesuites allent en Canada; et par ainsy entendissent les contrariants sur ce fait, qu'ils se trouveroient en opposition contre le bon plaisir de leur prince. Les lettres estoient fort affectueuses; et plût à Monsieur de Sicoigne de mener à soy tout le consistoire, et leur en faire lecture. Si est-ce que pour tout cela les marchands susmentionnés ne voulurent en rien demordre; seulement fut accordé que, laissant à part la question des Iesuites, on chargerait promptement le vaisseau, de peur que cet embarras et dispute n'apportast du retardement au secours qui promptement

devoit estre donné à Monsieur de Potrincoirt.

Lors je pensois bien quasi toutes nos attentes estre mises au rouët, et ne çavois quelle clef nous en pourroit assez desgager. Mais Monsieur de Coloigne ne desespera point; ains, se montrant de sa grace toujours plus ardent à poursuivre pour nous, fit entendre en Cour, par un second voyage qu'il fit, y avoir bien moyeu de debouter les susdits marchands, çavoir est, en leur payant leur marchandise et ainsy les dédommageant. Madame de la Guergeville, dame de grande vertu, reconnaissant cet expédient, e jugeant estre convenable à la piété de la cour que pour si peu un œuvre de Dieu fust arresté, et Satan en eust ainsy le des sus, se delibera de faire un queste pour mettre ensemble la somme de deniers requise, et le fit avec telle diligence et si heureusement, par la pieuse liberalité de plusieurs des Seigneurs et Dames de la Cour, qu'elle assembla bientost quatre mil livres, et les envoya à Dieppe. Ainsy lesdits marchands furent exclus de tout droict qu'ils eussent pû avoir sur le vaisseau, sans rien perdre, et nous y fumes introduits.

Cet affaire et plusieurs autres qui survinrent dans l'apres de notre voyage, firent cause que ne pûmes partir de Dieppe avant le 26 janvier 1611. Monsieur de Biancourt, jeune seigneur fort accomply et expert en la maryne, estoit nostre conducteur, et chef du vaisseau. Nous estions 36 personnes dans un navire appellé la Grace de Dieu, d'environ soixante tonneaux. Nous n'eumes que deux jours de bon vent; au troisieme, nous nous visnies subitement, par un vent et marée contraires, emportés jusques à cent ou deux cents pas des esquillons de l'isle d'Wyth (5) en Angleterre, et bien nous en print que nous y reconstrasmes bon ancrage; sans cela resolvment c'estoit fait de nous.

(6) Wight.

(A continuer.)

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

AGENTS.

- A Saint-Thérèse . . . M. A. Thérien.
- A Notre Dame de Levy . . . M. E. Clément.
- A la Petite-Salle . . . M. L. Langia.

Charles Estienne . . . M. M. } P. Doherty
Chr. Bailargeau

GEORGES ROY, Gérant

(1) On aura droit d'être surpris que nous ayons dit au numéro 4 de ce volume, note 4, que les Pères Iesuites étoient arrivés le 22 de juin, quand le Père Biard écrit de Port-Royal à la date du 10 du même mois. C'est qu'en effet la Relation imprimée du même Père porte le 22 juin; et nous avions de confiance pris cette date dans la Relation afin de compléter le récit par des détails que le Père lui-même devoit pas désavouer. Mais nous sommes ici forcé de convenir que nous n'y avons pas regardé d'assez près, et nous prions le lecteur de l'Abeille de corriger lui-même la double erreur que cette note renferme. La première, dont le prote peut prendre sa part, c'est que les Pères ne partirent point le 6 de janvier, mais le 26; la seconde, c'est qu'ils n'arrivèrent pas non plus le 22 de juin, mais bien le 22 de mai, et voici pourquoi. La date de cette lettre, qui est écrite tout au long, ne permet pas de douter qu'il y ait eu erreur de chiffre, si toutefois la copie est fidèle, comme nous n'avons aucune raison d'en douter: donc au moins ils étoient arrivés avant le 10 de juin. Le jour de leur arrivée étoit le jour de la Pentecôte, comme le marque le Père en plusieurs endroits; et la Pentecôte ne tombe jamais le 22 de juin, et de plus en cette année 1611, elle tombait le 22 de mai. Le Père dit dans la lettre que nous commençons à publier aujourd'hui, que leur voyage avait duré quatre mois; ou le 2 de mai, il y avait tout près de quatre mois qu'ils étoient partis. Au reste plusieurs autres détails de cette lettre-cien particulier, prouvent surabondamment la même chose. Tout cela montre que, pour écrire l'histoire avec exactitude, il ne faut point suivre trop aveuglément même les auteurs originaux.

(2) Guercheville.
(3) Charles de Biancourt, écuyer, sieur de Saint-Just et fils de M. de Potrincoirt. Il étoit alors âgé de dix-neuf ou vingt ans. (Les carbot et Champlain)
(4) Thomas Robin, écuyer, sieur de Galgou, demeurant en la ville de Paris. (Léscarbot.)